

Suivi de la campagne agro-pastorale 2024

Bilan à mi-parcours de la campagne agro-pastorale

Bulletin N°11-Septembre 2024



Photo 1: Etat du tapis herbacé à Galya, département de Podor (CSE-septembre 2024)



Photo 2: Etat du tapis herbacé au Ranch de Dolly, département de Linguère (CSE-septembre 2024)



Photo 3: Champ de mil à Ndingi, département de Diourbel (CSE-septembre 2024)

Résumé

Le bilan à mi-parcours de la campagne agro-pastorale 2024 fait le point sur le comportement de la végétation au niveau des différentes zones agro-écologiques du Sénégal pour la période allant de la première décennie du mois de juin à la première décennie de septembre.

Les conditions maximales de croissance de la végétation (VCI) de la première décennie de juin à la première décennie de septembre par rapport à la série historique 2003-2023 sont moyennes à défavorables dans la Zone Sylvopastorale (Podor), la Vallée du Fleuve (Saint-Louis et Dagana) et une partie du Bassin Arachidier (Diourbel, Bambey et Kaffrine). Cependant, elles sont moyennes à favorables au sud du pays et au niveau des départements de Matam, Kébémér et Foundiougne (Figure 1).

Par rapport à la moyenne historique 2003-2023, la campagne agro-pastorale est caractérisée par un démarrage globalement normal à légèrement tardif au sud, dans le Sénégal Oriental et sur une bonne partie du Bassin Arachidier. Les longues pauses pluviométriques observées dans la Zone Sylvopastorale et la Vallée du Fleuve au courant du mois d'août ont occasionné un dessèchement du tapis herbacé et un flétrissement des cultures. En revanche, la partie ouest de la Zone Sylvopastorale, le sud du Bassin Arachidier, la Vallée du Fleuve, le Littoral sénégalais et les régions de Ziguinchor et Sédhiou ont connu une avance de démarrage d'une à deux décennades (Figure 2).

Pour les besoins de l'élaboration de ce bulletin, une mission de terrain a été effectuée par le CSE du 06 au 11 septembre 2024 aux fins d'une appréciation plus fine de l'état des pâturages et des cultures en vue de la validation de l'interprétation des indices issus des images satellitaires.

Sommaire

Résumé	Page 1
Analyse du démarrage de la saison ou <i>Start of Season</i> (SoS)	Page 2
Analyse des anomalies de croissance de la végétation	Page 4
Caractérisation des zones à risque (ZAR).....	Page 5
Conclusion.....	Page 6

SENEGAL - Conditions Maximales de Croissance de la Végétation (VCI)

Entre la Décennie 1 de 6/2024 et la Décennie 1 de 9/2024

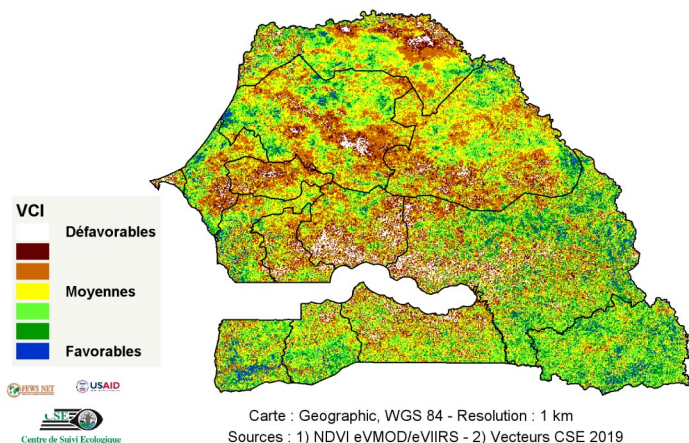


Figure 1 : Conditions maximales de croissance de la végétation dans la période du 1^{er} juin au 10 septembre 2024

A. Analyse du démarrage de la croissance de la végétation

Le démarrage de la croissance de la végétation ou *Start of Season* (SoS) est évalué par la détermination du nombre de décades (en retard ou en avance) par rapport à une situation moyenne calculée à partir de la série de données NDVI 2003-2023 et par utilisation de l'analyse dite par Similarité.

Cela permet de déceler, d'une part, les zones en retard de démarrage et, d'autre part, celles à démarrage normal ou en avance.

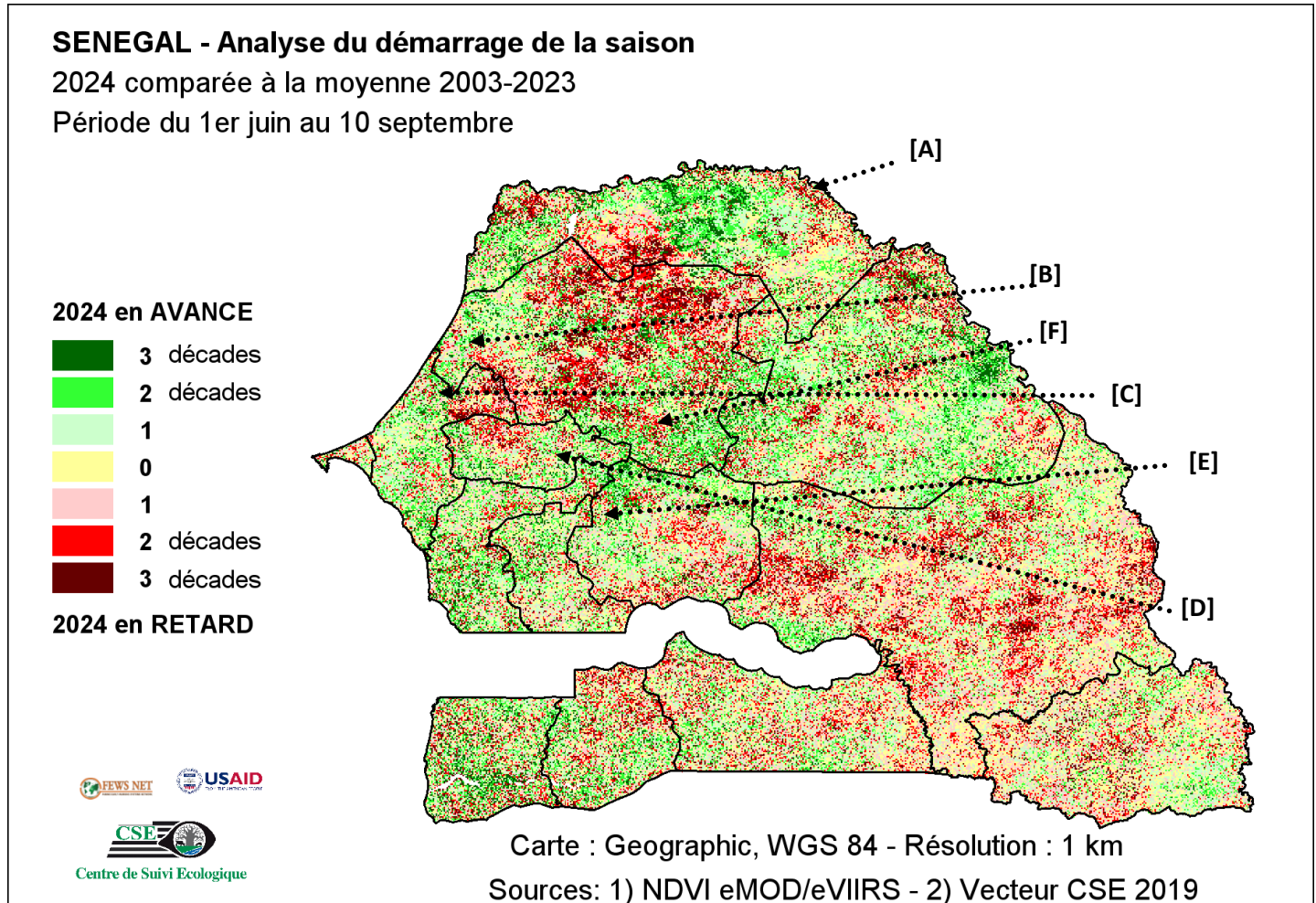


Figure 2 : Analyse du démarrage de la croissance de la végétation 2024 et position de prise des photos des différents sites

A.1. Les zones à croissance normale ou en retard de démarrage

Le démarrage de la croissance de la végétation a été globalement normal à légèrement tardif par rapport à la moyenne de la série 2003-2023 sur une bonne partie du territoire national. Les conditions de démarrage tardif d'une à deux décades sont plus marquées dans les départements de Bambey (Kaba), Diourbel (Ndindy), Tiwaoune (Pekesse, Thilmakha), Louga (Keur Momar Sarr), Dagana (Mbane, Diaglè, Mbilor), Podor (Fanaye), Tambacounda (Gouloumbou) et Linguère (Ranch de Dolly et Déaly) (Figure 2).

La mission de validation effectuée durant la première décade de septembre a permis de constater que les cultures et les pâturages dans ces zones ont un développement satisfaisant.

A.2. Les zones en avance de démarrage

Les avances de démarrage d'une à deux décades de la croissance de la végétation sont également observés dans les départements de Kébémér (Diokoul Diewrigne, Lompoul et Thiép), Kaolack, Matam (Thilogne, Boynadji), Ranérou, Bakel (Bondji), Ziguinchor, Fatick et Thiès.



[A]

Photo 4 : Zone de Pâturage à Fanaye, Podor (CSE - septembre 2024)



[B]

Photo 5 : Etat du tapis herbacé à Darma, Linguère (CSE - septembre 2024)



[C]

Photo 6 : Champs de mil à Pekesse, Tivaoune (CSE - septembre 2024)



[D]

Photo 7 : Champs d'arachide à Ndindy, Diourbel (CSE - septembre 2024)



[E]

Photo 8 : Champ d'arachide à Gnibi, Kaffrine (CSE - septembre 2024)



[F]

Photo 9 : Etat du tapis herbacé à Thilogne, Matam (CSE - septembre 2024)

B. Analyse des anomalies de croissance de la végétation

Le «Vegetation Condition Index (VCI)» est un indicateur qui permet, sur la série d'images NDVI 300m disponibles décennie par décennie, de comparer le niveau de croissance actuelle de la végétation à celui de la série historique 2003-2023. Avec le VCI, les zones à risque (ZAR) peuvent être identifiées pour des analyses plus détaillées.

La figure 4 montre que les conditions de croissance de la végétation ont varié au cours de la période allant à la troisième décennie du mois de juillet à la première décennie du mois de septembre 2024. Cette variation est plus marquée dans le Bassin Arachidier et a concerné les zones agricoles et pastorales. De la première décennie du mois de juillet à la première décennie du mois de septembre des conditions de maximales sont moyennes à défavorables sur une bonne partie du pays notamment dans le Bassin Arachidier (Diourbel, Kaffrine, Bambey) et la Zone Sylvopastorale (Podor, Saint-Louis). Les pluies enregistrées au courant du mois d'août ont améliorées les conditions de croissance particulièrement dans le Bassin Arachidier (Figure 3). Cependant, les conditions défavorables persistent depuis le début de l'hivernage dans l'ouest du département de Podor (Fanaye, Ndioum) et de Saint-Louis dû aux longues pauses pluviométriques observées dans la région (GTP, 2024) au courant du mois de juillet. Les observations sur le terrain ont permis de confirmer le VCI défavorable avec un dessèchement de la biomasse herbacée et un flétrissement des cultures dans la partie nord du pays notamment Podor, Fanaye, Aéré Lao, Gadiobé, Mbane et Goudy.

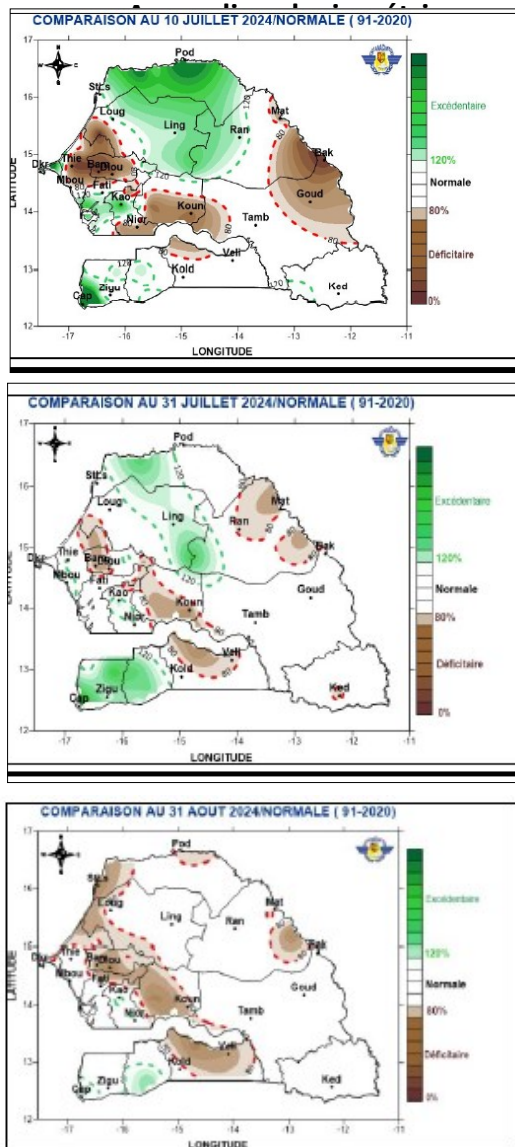


Figure 3 : Profil de l'hivernage à la date du 10 juillet au 31 août 2024 par rapport à la normale (1991-2020)

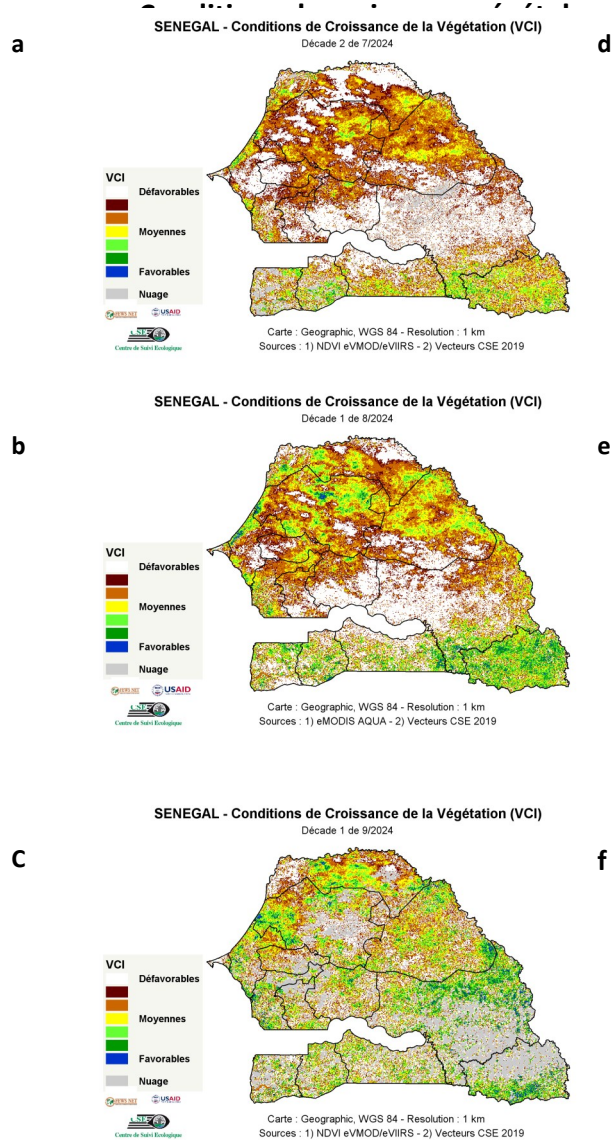


Figure 4 : Evolution des conditions de croissance de la végétation de la 2ème décennie de juillet à la 1ère décennie de septembre 2024 mettant en exergue les zones à croissances favorables, moyennes et défavorables, en comparaison avec la période 2003-2023

C. Caractérisation des zones à risques (ZAR)

La saison des pluies de l'année 2024 est caractérisée par un démarrage normal à légèrement précoce. Les cumuls pluviométriques enregistrés sont déficitaires comparés à la normale 1991-2020 sur la majeure partie du pays particulièrement en zone agricole (GTP, 2024). En effet, les cumuls ont varié de 59, 9 mm à Saint-Louis à 1119 mm au Cap Skirring (Figure 4).

Les profils NDVI des zones pastorales des départements de Podor et Linguère sont en dessous de la moyenne de la série 2003-2023 dû au profil de l'hivernage dans ces zones (longues pauses pluviométriques et recrudescence des pluies isolées). De même, les profils des départements (zones agricoles et pastorales) de Kolda et Tambacounda sont en dessous de la moyenne historique (Figure 5). Cependant, en zone agricole, le profil NDVI du département de Kaffrine est légèrement en dessous du minimum historique. Pour le département de Fatick, le profil NDVI en dessous de la moyenne de série historique s'est amélioré entre la deuxième décennie du mois d'août et la première décennie de septembre 2024.

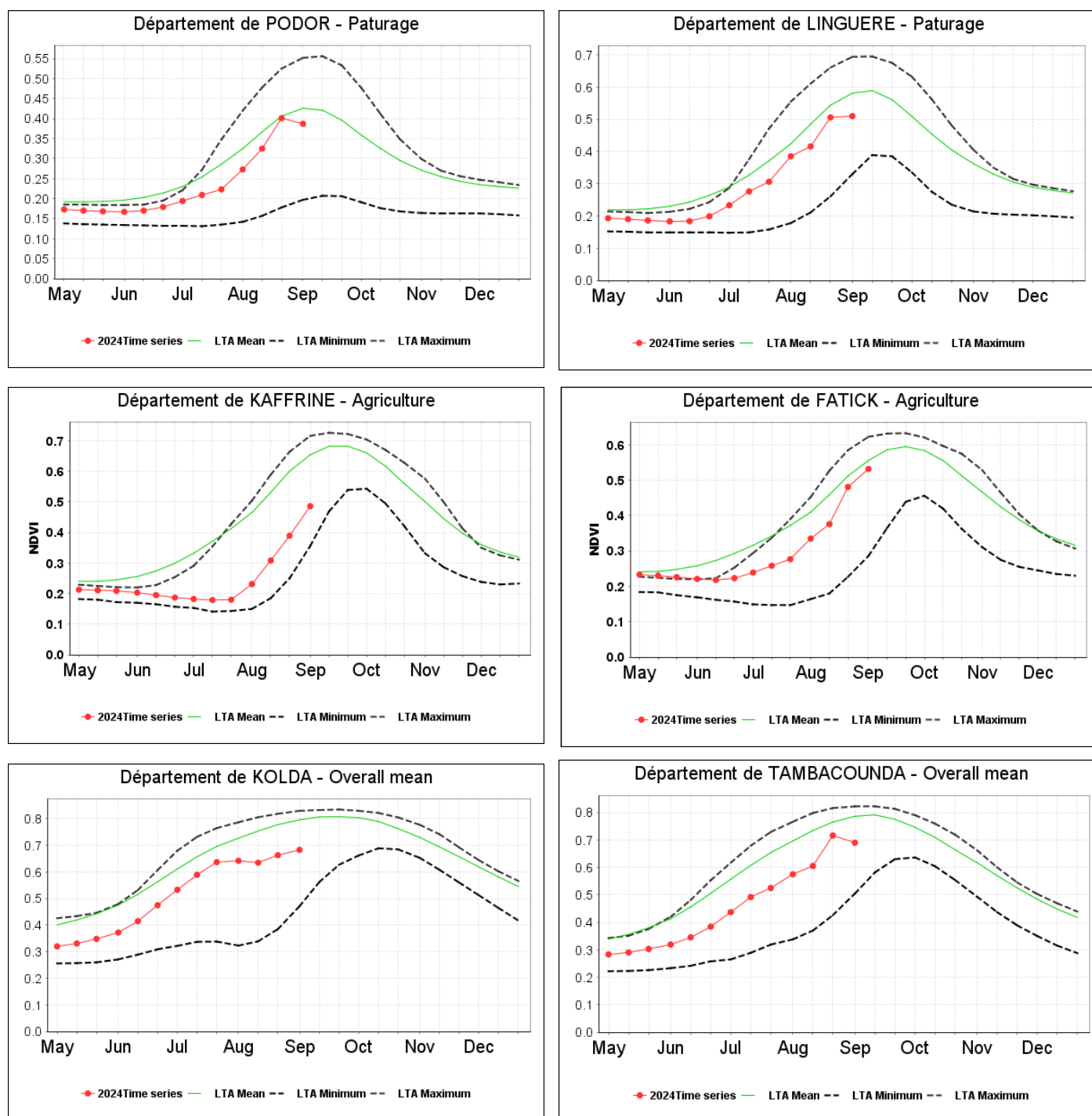


Figure 5 : Evolution du profil du NDVI dans les départements de Podor, Linguère (zone pastorale), Kaffrine, Fatick (zone agricole), Kolda et Tambacounda (moyenne zone agricole et zone pastorale)

D. Conclusion

La saison des pluies de l'année 2024 a connu une installation globalement normale sur l'ensemble du territoire national. Le démarrage de la croissance de la végétation a été marqué par un retard d'une à deux décades dans le Bassin Arachidier, la Vallée du Fleuve et la Zone Sylvopastorale et une avance d'une à deux décades dans le reste du pays. Les pauses pluviométriques enregistrées au courant du mois de juillet sur la majeure partie du pays ont entraîné le dessèchement du tapis herbacé et un début de flétrissement des cultures à Podor, Fanaye, Aéré Lao, Gadiobé, Mbane et Goudy Keur Momar Sarr. Comparée à la normale climatologique 1991-2020, les cumuls enregistrés cette année sont déficitaires sur une bonne partie du pays entraînant des profils en dessous de la moyenne de la série historique 2003-2023 particulièrement en zones pastorales. De plus, des conditions de croissance défavorables persistent dans le département de Podor.

Ainsi, la situation de la végétation présage des productions agricoles légèrement en dessous et fourragères en dessous de la moyenne dans la zone du Bassin Arachidier et de la Zone Sylvopastorale ; une production moyenne dans le sud du pays (Casamance et Sénégal Oriental) et dans la partie est de la Zone Sylvopastorale. Toutefois, les prévisions d'une fin tardive de la saison des pluies couplées à une bonne répartition spatio-temporelle des pluies pourrait permettre aux zones en retard de démarrage et aux dernières vagues de semis de boucler leur cycle et ainsi d'améliorer la production.

Les prochains bulletins décennaires, le rapport annuel sur la production végétale, de même que le bilan de fin de campagne du CSE continueront à informer sur l'évolution de la croissance végétale et les tendances de production.

Source de données : NDVI 300m V2, NDVI eVMOD/eVIIRS

Vecteurs : CSE 2019

Occupation du sol : Land Use Land Cover, CSE

Logiciel de traitement : SPIRITS by VITO NV



En partenariat avec :

⇒ Le Groupe de Travail Pluridisciplinaire (GTP) coordonné par l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM)



⇒ Le Comité National du Système d'Alerte Précoce (SAP) coordonné par le SECNSA (Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire)



⇒ La Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA)



Centre de Suivi Ecologique

Centre de Suivi Ecologique BP 15532—Dakar - Fann Résidence— Sénégal Tél. : (221) 33 825 80 66/67—Fax : (221) 33 825 81 68

www.cse.sn — Contacts : dt@cse.sn ; khalisse.diouf@cse.sn